



PV de l'assemblée des délégués du 03.11.21

1. Ouverture de l'assemblée

Le président salue l'assemblée et nous informe qu'il a omis de joindre le règlement d'application de l'association et le nouveau règlement du personnel à l'ordre du jour lors de son envoi et demande aux délégués s'ils sont d'accord d'en voter l'acceptation après visionnage sur l'écran. C'est accepté.

L'ordre du jour est accepté.

Le PV est pris par le membre du comité de la commune de Ferpicloz en remplacement de Fidusar et sera publié anonymisé. Le président remercie 2 employées de la crèche pour leur présence. Il est rappelé les voix par communes, en tout 7 voix. Le scrutateur est désigné (membre du comité de direction pour la commune du Mouret).

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2021

Il est approuvé et sera accessible après anonymisation sur internet.

3. Informations du comité

- Le président récapitule, le poste de responsable administratif et celui de responsable pédagogique ont été séparés. La directrice de la crèche se présente, 18 années d'expérience en accueil extra-scolaire (entre autre) et commencera une formation de cheffe d'équipe pour consolider son poste.
- La fiduciaire Fidusar s'occupait de la gestion comptable et RH jusqu'à présent. Notre responsable administratif reprend les tâches de comptabilité. Fidusar garde la charge de RH et reste l'organe de contrôle de la crèche.
- Cet été une partie de la peinture des murs intérieurs de la crèche a été refaite.
- Renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la crèche en octobre par une visite du SEJ, nous l'obtiendrons dans quelques mois après avoir fourni tous les documents manquants.
- Nanou solution nous a permis de continuer à fonctionner normalement mais avec un surcoût financier et nous sommes heureux d'avoir terminé d'utiliser ce service.
- Révision de l'occupation de la crèche, les chiffres sont bons, de mars à juin 2022 nous serons, d'après les prévisions à plus de 90% d'occupation, quasiment plein.
- Le comité commence à réfléchir comment on pourrait accueillir plus d'enfants. La demande existe et nous devons y répondre.

a) Changement de base tarifaire

Le responsable administratif nous présente la nouvelle base tarifaire. Nous avons eu un changement de tarif au 1.08.21 (subvention cantonale « réforme fiscale » moins 7.05 pour les parents). Au 1.08.2022 nous changerons le tarif qui sera basé sur l'avis de taxation au lieu du revenu brut des parents.

Acceptation de la nouvelle table de tarification du 1.08.21

Acceptée à l'unanimité

Acceptation du nouveau calcul de la base de tarification du 1.08.22

Acceptée à l'unanimité



PV de l'assemblée des délégués du 03.11.21

4. Approbation des statuts de l'Association crèche Capucine

Modifications des statuts, le président lit les remarques du service des communes et expose les changements à tous.

Intervention du délégué de Bois d'Amont qui demande que les membres de la commission financière soit obligatoirement des délégués de la crèche et souhaite que les divers PV soient fournis aux communes. Il n'est pas besoin de préciser, la loi oblige que ce soit un délégué. Concernant l'accès aux PV, le président précise qu'il y a eu discussion sur ce sujet au sein du comité et qu'il a été voté de ne pas transmettre les PV aux communes. Décision est prise de remettre le vote de transmission des PV à la prochaine assemblée des délégués, de façon à informer les conseils communaux respectifs.

Votation pour accepter les statuts et la suppression de l'article 31 al. 2

Acceptée à l'unanimité

Ces statuts seront soumis aux assemblées communales pour être effectifs au 1.01.2022 en rétroactif.

Il faut changer dans les statuts la date de l'assemblée des délégués au 3 novembre 2021.

5. Approbation du règlement d'application de l'association (entrée en vigueur 01.08.22)

Ce point est mis de côté et est reporté pour la prochaine assemblée et sera envoyé aux différentes communes avec les convocations.

Modifications du règlement du personnel

Le règlement du personnel est modifié de la façon suivante, les jours de vacances passent à 23 jours pour tous les collaborateurs, le congé paternité est porté à 10 jours ouvrables au lieu de 3 jours (loi fédérale), à partir de 21 ans le collaborateur peut avoir 23 jours de congés annuels. Naissance d'un enfant, 10 jours de congés (loi fédérale).

Il n'y a pas de questions.

Vote

Acceptation à l'unanimité

6. Budget 2022

a) Présentation du budget

La commission financière émet un préavis favorable et propose à l'assemblée de l'accepter

b) Vote

Le budget est accepté à l'unanimité

7. Election de la commission financière



PV de l'assemblée des délégués du 03.11.21

Le délégué de la commune de Ferpicloz se porte volontaire
Le délégué de la commune de Treyvaux se porte volontaire
Le délégué de la commune de Villarsel-sur-Marly se porte volontaire
Le délégué de la commune de Bois d'Amont se porte volontaire

L'assemblée des délégués a élu la commission financière.

Il y a donc 4 membres pour la commission financière.

8. Divers

Rémunération de la commission financière, une proposition de rémunération à 60.- par séance est faite. La décision de cette rémunération est repoussée et sera discutée à la prochaine conférence des syndics.

Le délégué de la commune de Treyvaux remercie le comité et le responsable administratif et le personnel pour le budget présenté et relève qu'il est important pour les communes que la crèche fonctionne bien, le délégué de Villarsel s'associe aux remerciements.

9. Clôture de l'assemblée

Le président clôt la séance à 19h09.
